

COMMUNE DE
MOLENBEEK-SAINT-JEAN
M. J. GYPERS
Echevin de l'Urbanisme
Aménagement du Territoire
Rue du Comte de Flandres, 20
1080 BRUXELLES

V/Réf : Urbanisme B31/cg/140722/PPAS Gazomètre
N/Réf. : AVL/ah/MSJ-4.28/s.558
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

Objet : MOLENBEEK-SAINT-JEAN. PPAS « Gazomètre ». Avis de la CRMS.

En réponse à votre courrier du 22 juillet 2014 sous référence, réceptionné le 13 août, nous vous communiquons **l'avis favorable sous réserve** émis par la CRMS en sa séance du 10 septembre 2014 concernant l'objet susmentionné, conformément à l'article 48 § 2 du Cobat.

Le PPAS « Gazomètre » a déjà fait l'objet de plusieurs avis de la CRMS rendus le 28/11/2012, le 26/06/2013 ainsi que le 8/07/2014. De manière globale, la Commission souscrit à la présente version du Plan dont elle remarque l'évolution très favorable depuis la première mouture.

Néanmoins, en sa séance du 10 septembre 2014, la CRMS a souhaité particulièrement insister sur le point de vue et la proposition qu'elle défend depuis plusieurs mois.

Elle demande de prolonger la rue Révérend Père Pire jusqu'à l'avenue Sippelberg, non pas à la manière d'un sentier aménagé sous forme de servitude dans le site du gazomètre (comme c'est le cas dans le projet de PPAS) mais par le biais d'un espace public cohérent faisant partie de la trame urbaine (une rue ou une allée de 4 à 5 m), aménagé juste à côté de ce site (même si cette voie n'est pas accessible aux véhicules privés).

La CRMS justifie cette demande de la manière suivante :

- ***Le maillage urbain de cette zone est extrêmement faible*** car ce territoire ne faisait pas partie de la ville il y a quelques dizaines d'années seulement. Dans la perspective de la croissance démographique annoncée et pour répondre à l'urbanisation en cours, ***la CRMS estime que le maillage urbain doit impérativement être renforcé en limite du site protégé.*** De cette manière, elle souhaite en même temps garantir une accessibilité maximum au site des gazomètres et à l'espace vert au profit des riverains et des promeneurs.
- ***le gros collecteur existant, situé en limite du site des gazomètres et de l'école, emprunte exactement le tracé de cette future allée*** (il prolonge la rue Révérend Père Pire jusqu'à l'avenue Sippelberg). Or, il est évidemment « inconstructible ». Il serait plus que judicieux d'utiliser cette « assiette » comme support d'une nouvelle rue publique, garantissant une bonne desserte, à l'abri de la circulation automobile, du site en même temps que de l'école.

En espérant que cette argumentation retiendra votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. B.D.U. / D.M.S. (Mme S. Valcke) / B.D.U. – D.U. (M. Fr. Timmermans)